



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2011 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

- Monsieur le Maire, Francis Deroo
- Madame la conseillère Paola L. Hawa
- Messieurs les conseillers Jay Van Wagner, Ryan Young, James Anderson et Michel Bouassaly;

Le directeur général, M. Martin Bonhomme.

Monsieur le conseiller Gerry Lavigne est absent.

Monsieur le Maire Francis Deroo agit comme président de la présente séance.

M^e Caroline Thibault, greffière, agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-417-11 Ouverture de la séance

Il est proposé par Paola L. Hawa
Appuyé par Ryan Young

D'ouvrir la séance extraordinaire du 19 décembre 2011. Il est 18 h 45

Adoptée à l'unanimité.

12-418-11 Ordre du jour

Il est proposé par Michel Bouassaly
Appuyé par Jay Van Wagner

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

12-417-11 Ouverture de la séance

12-418-11 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

12-419-11 Adoption de procès-verbaux

4. Ressources humaines**4.1. Contrats et ententes**

12-420-11 Embauche de deux cols bleus auxiliaires aux Travaux publics

5. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

12-421-11 Adoption du règlement numéro 630-11 modifiant le règlement numéro 630 concernant l'administration du service d'égout et d'aqueduc afin d'amender le montant de la compensation prévue à son annexe A

12-422-11 Adoption du règlement numéro 746 concernant la taxation pour l'année 2012 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

6. Dépôt de documents**7. Certificats de crédit**

12-423-11 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Les principales questions ou commentaires formulés parmi les personnes présentes lors de la séance se résument comme suit :

Identification de la personne présente	Résumé de l'objet principal de l'intervention
Gaétan Provost	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demande s'il y a un nouveau processus d'embauche pour la résolution 12-420-11
Jean-Claude Provost	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Note que sur la partie ouest de la rue Ste-Anne, les poubelles détonnent avec le paysage
Lucie Larose	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'informe sur le règlement concernant la collecte des déchets

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL**12-419-11 Adoption de procès-verbaux**

ATTENDU QUE le greffier de la Ville a préparé le document suivant :

1. le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par James Anderson

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. RESSOURCES HUMAINES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

4.1. CONTRATS ET ENTENTES

12-420-11 Embauche de deux cols bleus auxiliaires aux Travaux publics

ATTENDU les besoins du Service des Travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Bouassaly
Appuyé par Jay Van Wagner

D'autoriser l'embauche des personnes suivantes, sous réserve des résultats des tests médicaux des candidats :

Travaux publics

Nom	Poste	Période visée	# hrs sem	Salaire	Code budgétaire
Mélanie Dupré	Col bleu auxiliaire	À partir du 23 décembre 2011	36 hres/sem	Selon convention collective	02-320-00-147
Louis de Rome	Col bleu auxiliaire	À partir du 23 décembre 2011	36 hres/sem	Selon convention collective	02-320-00-147

Les conditions de travail de ces cols bleus sont celles prévues à la convention collective de travail du Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal (SCFP-301).

D'autoriser la dépense et le paiement du salaire des personnes ci-dessus embauchées à même le poste budgétaire fixé au présent tableau provenant du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

5. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

12-421-11 Adoption du règlement numéro 630-11 modifiant le règlement numéro 630 concernant l'administration du service d'égout et d'aqueduc afin d'amender le montant de la compensation prévue à son annexe A

ATTENDU le règlement numéro 630 concernant l'administration du service d'égout et d'aqueduc;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier et d'ajouter certaines dispositions au règlement numéro 630 afin d'amender le montant de la compensation prévue à son annexe A;

ATTENDU la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Francis Deroo, lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2011, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE la greffière de la Ville a obtenu une dispense de lecture lors du dépôt de l'avis de motion;

En conséquence :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Jay Van Wagner

D'adopter le règlement numéro 630-11 dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

12-422-11 Adoption du règlement numéro 746 concernant la taxation pour l'année 2012 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

ATTENDU la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1);

ATTENDU la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1);

ATTENDU la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (2008, chapitre 19)

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Francis Deroo, lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2011, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE la greffière de la Ville a obtenu une dispense de lecture lors du dépôt de l'avis de motion.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Bouassaly
Appuyé par James Anderson

D'adopter le règlement numéro 746 dont copie est jointe en annexe «B».

Adoptée à l'unanimité.

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose :

- **Le certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en annexe « C »;**

7. CERTIFICATS DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par les résolutions suivantes :

12-420-11

Le 20 décembre 2011,

Michael Finnerty
Trésorier

12-423-11 Levée de la séance

Il est proposé par Jay Van Wagner
Appuyé par Ryan Young

De lever la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 51

Adoptée à l'unanimité.

Francis Deroo
Maire

M^e Caroline Thibault, LL.B., OMA
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 102-102-0123